



Comité Technique du 20/01/2022 / Déclaration conjointe CGT-UNSA

Nous sommes réunis pour le 1er Comité Technique de la DDTM de l'année 2022.

Nous regrettons que durant l'année 2021, le Comité Technique ne se soit réuni qu'une seule fois dans cette configuration (hors CT conjoint). **Cela est fort peu en matière de dialogue social** au sein des instances représentatives ; c'est même contraire aux règles de fonctionnement de cette instance. Pourtant, les sujets susceptibles d'être traités en 2021 n'ont pas manqué. La crise sanitaire qui perdure depuis 2020, ne peut expliquer à elle seule le non respect de cette instance représentant les personnels. Nous rappelons notre attachement au dialogue social au sein des instances représentatives (CT, CHSCT) et **demandons à ce que le fonctionnement de celles-ci soit respecté par la direction.**

Depuis mars 2020, les agents, les unités, les services ont su démontrer leur capacité d'adaptation, faire face et répondre avec force aux missions de service public dont ils ont la charge. Les agents ont fait preuve de capacité d'adaptation. **Les efforts accomplis n'ont pour autant pas été reconnus, valorisés.** Le récent passage au RIFSEEP de la filière technique des agents du MTE en atteste, les inégalités sont plus que jamais présentes et les personnels en ressentent toute l'injustice.

Après les efforts accomplis depuis deux ans, il existe une réelle usure au sein des différents collectifs de travail de la DDTM. Notre structure, qui est en perpétuelle réorganisation, connaît depuis plusieurs années, un manque cruel de moyens humains. Notre Direction, en fonction depuis la fin d'année 2019, n'a pas réussi à infléchir la tendance.

Face aux difficultés, il est proposé aux agents des modes de fonctionnement dégradés qui altèrent inévitablement le Service Public, les conditions de travail.

La prise en charge d'intérimés se généralise et se pérennise, pour pallier les absences. Certaines catégories d'emplois sont particulièrement concernées par le sujet.

Les réorganisations subies sont systématiquement synonymes de recul pour notre collectif de travail, l'usager. Pour s'en convaincre, prenons pour exemple la création des SGCD dont on voit bien la portée, l'impact sur notre organisation depuis un an maintenant.

De nombreuses missions sont laissées de côté. L'État Régalien est mis de coté au profit d'un "pseudo" État accompagnateur.

Ne nous y trompons pas : l'État facilitateur que l'on nous présente n'a pas vocation à rendre les projets plus qualitatifs, plus conformes aux règles en vigueur. Il s'agit de céder aux pressions, de ne pas froisser une hiérarchie, notre Préfet...

Dans un contexte marqué par le changement climatique et les nécessaires transition induites, l'État s'inscrit ainsi dans une forme de renoncement.

A l'occasion de ce comité technique, vous avez décidé de présenter le projet de réorganisation de la DDTM.

Avant même que la démarche ne soit réellement engagée auprès des services et des agents, nous tenons à vous alerter sur le calendrier à "marche forcée" retenu. Celui-ci est incompatible avec une telle réflexion, qui mérite de ne pas être bâclée ; il n'est même pas réaliste. Cette marche forcée ressemble à une concertation déguisée, et dénuée de bon sens ! La prise en compte du transfert FEADER dans un délai contraint ne justifie aucunement que l'ensemble des services se voient imposer une telle course... Notez également que les représentants demeurent et demeureront vigilants à ce que l'intérêt collectif prime sur l'intérêt, le confort, de certains dans un tel processus organisationnel. Nous rappelons ici notre attachement au collectif, à l'intérêt général, aux missions de service public de la DDTM, qui devront primer sur toute organisation et tout fonctionnement d'un autre temps, où les courtisans se voient favorisés, voire récompensés, en dehors de toute équité et prise en compte du mérite des agents.

Nous assistons à une forme de libéralisation du Service Public, l'État garant des libertés et de l'équité bat en retraite.

Aujourd'hui, au sein de la DDTM, le recours accru à des contractuels placés en situation de précarité atteste de la volonté non masquée de s'attaquer au statut de fonctionnaire, garant de la neutralité, de l'égalité de traitement, de la défense de l'intérêt général. Cette situation induit également une perte de compétence des services et de leur crédibilité, entraînant malaise et mal-être des agents de la structure.

Nous revendiquons pour notre DDTM, des emplois pérennes de Fonctionnaires titulaires de nos Ministères.

Le dialogue social au sein de la DDTM s'est réduit à sa plus simple expression. Et les instances représentant les personnels sont au mieux prises pour des chambres d'enregistrement. En matière de mobilités et de promotions, les lignes directrices de gestion s'appliquent et nous ne pouvons que déplorer leurs conséquences !

Aujourd'hui sur ces questions, le pouvoir de nos directions locales est hégémonique. **Cette gestion induit opacité, in-équité et clientélisme !**

Dès lors le point relatif aux promotions inscrit à l'ordre du jour de notre instance est une mascarade, tout étant déjà joué.

Concernant le télétravail, qui répond à une légitime aspiration des personnels, en matière de qualité de vie au travail, nous ne pouvons que regretter la difficile lisibilité du règlement proposé, qui ne permettra pas aux personnels de s'y retrouver, qui compliquera sa mise en œuvre...

La lourdeur du document proposée par la direction a été soulignée et fait l'objet de propositions des organisations syndicales dans un but de clarification et simplification de sa lecture et de son utilisation. Nous déplorons la non prise en compte de nos propositions.

Le dialogue social ne se décrète pas . Il se construit au quotidien en toute bienveillance, par une véritable écoute des représentants du personnel, une prise en compte des alertes, dans le respect des instances prévues. Si depuis plusieurs mois, la Direction fait mine de nous écouter, via des rencontres bilatérales, des groupes de travail et autres groupes "miroirs"..., elle ne nous entend visiblement pas, et décide unilatéralement, sous couvert de pseudo concertations, sans prise en compte des difficultés ni des alertes.

Ce fonctionnement doit cesser, nous devons être entendus.

Nous revendiquons :

La défense des emplois publics permettant d'assurer les missions de la DDTM, la reconnaissance du travail et des efforts des agents, un véritable dialogue social et la transparence dans les décisions prises, la primauté de l'intérêt général et du collectif de travail sur tout fonctionnement courtisan, un temps suffisant pour conduire une réelle réflexion sur notre avenir.